

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 Mars 2017

Convoqués le 16/03/2017

Affiché le 03/04/2017

Le vingt-huit mars deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

**Présents** : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Elaine PERRIGOT donne pouvoir à Céline GESLIN.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

**Absents et excusés** : M.-----

**Secrétaire de séance** : M. Guy COCOGNE

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

### 2017-03-01-Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget général et Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, *pour le budget général et le budget assainissement*, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, *pour le budget général et le budget assainissement*, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### 2017-03-02 - Compte Administratif 2016 – Budget Général et Budget SA

M. le Maire ne prend pas part au débat et à l'approbation du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Guy COCOGNE, Maire-Adjoint,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et le compte de gestion de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Budget Général</b>	<b>Budget Assainissement</b>
Recettes d'investissement	119 526,07 €	1 592,92 €
Dépenses d'investissement	94 274,25 €	0,00 €
Solde N-1	+28 392,89 €	14 984,30 €
<b>Résultat de clôture Invest. 2016</b>	<b>+53 644,71 €</b>	<b>+ 16 577,22 €</b>
Recettes de fonctionnement	362 178,31 €	3 526,75 €
Dépenses de fonctionnement	291 233,31 €	2 078,86 €
Solde N-1	213 098,10 €	7 199,54 €
<b>Résultat de clôture Fonct. 2016</b>	<b>284 043,10 €</b>	<b>8 647,43 €</b>
<b>Résultat global de clôture 2016</b>	<b>337 687,81 €</b>	<b>25 224,65 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

Le Maire revient prendre part à la suite de la séance

### **2017-03-03-Vote du Budget 2017 – Budget Général et Budget Assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget, pour l'exercice 2017, à savoir :

	<b>Budget Général</b>		<b>Budget Assainissement</b>
		<i>Investissement</i>	
Dépenses	100 200,00 €		17 995,14 €
Recettes	100 200,00 €		17 995,14 €
		<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	574 584,10 €		18 017,92 €
Recettes	574 584,10 €		18 017,92 €
<b>Total du budget 2017</b>	<b>674 784,10 €</b>		<b>36 013,06 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif 2017, pour le budget général et le service assainissement, tel qu'il est proposé.

La section « Dépenses de fonctionnement » du budget général tient compte d'une subvention de 1 300 € pour équilibrer le budget du CCAS ainsi que d'une subvention de 5 870,49 € pour équilibrer le budget Assainissement.

Adopté à l'unanimité.

### **2017-03-04-Affectation des résultats 2016 – Budget Général et Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

Budget assainissement : 8 647,43 €  
Budget Général : 284 043,10 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Budget assainissement :**

8 647,43 € au compte 002 (Excédent reporté)

**Budget général :**

La section investissement fait apparaître un résultat de	53 644,71 €
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à	0,00 €
Les restes à réaliser s'élèvent en recettes à	0,00 €
Le résultat corrigé de la section investissement est donc de	53 644,71 €

L'excédent de fonctionnement 2016 étant de **284 043,10 €**, son affectation est la suivante :

Compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Compte 002 (Excédent fonctionnement reporté)	284 043,10 €

Adopté à l'unanimité.

## 2017-03-05 - Vote des taux d'imposition 2017

Le Maire informe le conseil que les bases d'imposition pour 2017 ont été notifiées ce jour. Compte-tenu de la situation financière de la commune et des prévisions budgétaires pour 2017, il propose au Conseil de reconduire les taux 2016 pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu la situation financière de la commune,  
APPROUVE la proposition du Maire de reconduire, pour 2017, les taux d'imposition 2016, à savoir :

	<b>Taux</b>	<b>Bases</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	14,25 %	208 600	29 726 €
Foncier bâti	22,90 %	153 400	35 129 €
Foncier Non Bâti	39,94 %	124 200	49 605 €
		<b>Total</b>	<b>114 460 €</b>

CHARGE le Maire ou son représentant de signer et transmettre l'état 1259 (Taux FDL).

Adopté à l'unanimité.